

Indicateurs de suivi des ODD relatifs à la consommation et la production durables

Dany Ghafari
Agent de gestion de programme
Division des Sciences, PNUE

Aperçu

- Indicateur 7.3.1
- Indicateurs 8.4.1 et 12.2.1
- Indicateurs 8.4.2 et 12.2.2
- Indicateur 12.1.1
- Indicateur 12.3.1b
- Indicateur 12.5.1
- Indicateur 12.6.1
- Indicateur 12.7.1
- Indicateur 12.c.1
- Indicateur 17.7.1
- Disponibilité des données

Introduction

Le terme « consommation et production durables » (CPD) s'entend de l'utilisation des services et des produits associés à ces derniers de façon à répondre aux besoins essentiels et à garantir une meilleure qualité de vie, tout en réduisant au minimum l'usage des ressources naturelles et des substances toxiques, ainsi que les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie d'un service ou d'un produit afin de ne pas mettre en péril les besoins des générations futures.

La consommation et la production durables reposent sur une approche globale et supposent une transformation systémique. Ce concept s'articule autour de trois grands objectifs :

- Décorrélérer la dégradation de l'environnement de la croissance économique
- Tenir compte du cycle de vie des services et produits
- Proposer des solutions adaptées aux pays en développement et permettre un « bond en avant »

Dans le cadre des objectifs de développement durable, les indicateurs relatifs à la consommation et à la production durables sont essentiellement contenus dans l'ODD 12 et les objectifs suivants:

7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

17.7.1 Montant total des financements pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



Indicateur 7.3.1

Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]



Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

L'intensité énergétique désigne l'énergie fournie à l'économie par unité de valeur de la production économique.

L'indicateur 7.3.1 donne à voir la quantité d'énergie utilisée pour produire une unité de la production économique. Un ratio faible indique qu'une quantité moindre d'énergie est nécessaire pour produire une unité de la production économique. C'est pourquoi une tendance à la baisse est un signe de progrès.

Méthodologie

Il convient de procéder à une analyse statistique globale de l'offre et de la demande d'énergie (pour toutes les sources d'énergie). La statistique permet de déterminer le bilan énergétique. Une fois ce dernier établi, on obtient l'indicateur en divisant l'offre totale d'énergie par le PIB.

$$\text{Indicateur 7.3.1} = \frac{\text{Offre totale d'énergie primaire}}{\text{PIB}}$$

Ce calcul tient compte des secteurs suivants :

- Industrie
- Transports
- Ménages
- Services et agriculture

Indicateurs 8.4.1 et 12.2.1



Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Les indicateurs de suivi des ODD 8.4.1 et 12.2.1 visent à déterminer la quantité de matières premières nécessaires pour satisfaire la demande finale d'un pays.

Ils servent d'indicateurs de référence du niveau de vie et du niveau de capitalisation d'une économie.



PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 8.4.1/12.2.1

Méthodologie

*Indicateurs 8.4.1 et 12.2.1 = Extraction nationale (DE) +
Équivalent matières premières des importations (RME_{IMP}) –
Équivalent matières premières des exportations (RME_{EXP})*

Incluent l'extraction nationale des matières suivantes :

- Biomasse
- Énergies fossiles
- Minerais métalliques
- Minerais non métalliques

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 8.4.1/12.2.1

Indicateurs 8.4.2 et 12.2.2



Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

La consommation matérielle nationale est un indicateur type de la comptabilité des flux de matières et rend compte de la consommation matérielle apparente dans l'économie d'un pays.

Elle désigne la quantité totale de matières directement utilisée dans une économie. Elle donne à voir la quantité de matières nécessaire dans une économie donnée, qui est ajoutée soit au stock de matières des bâtiments et des infrastructures de transport, soit à l'économie au titre du débit matières.

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 8.4.2/12.2.2

Méthodologie

Indicateurs 8.4.2 et 12.2.2 =

Extraction nationale (DE) de matières + Importations directes (IMP) de matières
– Exportations directes (EXP) de matières

Les ressources matérielles sont des matières issues de ressources naturelles, notamment :

- La biomasse (bois, denrées alimentaires)
- Les métaux (ferreux, non ferreux)
- Les minerais non métalliques (minerais de construction, minerais industriels),
- Les vecteurs d'énergie fossile

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 8.4.2/12.2.2

Indicateur 12.1.1

Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production



Cible 12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

Cet indicateur vise à évaluer les progrès et la répartition géographique des gouvernements qui enregistrent des avancées en matière de consommation et de production durables.

Il aide également à suivre l'évolution du paysage législatif mondial.

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 12.1.1

Méthodologie

Le cycle des politiques est un concept de science politique largement utilisé pour éclairer les processus d'élaboration des politiques publiques. Un cycle comporte les étapes suivantes :

- L'élaboration des politiques, qui comprend l'établissement d'un calendrier et la conception des politiques
- L'adoption ou le lancement officiel
- La mise en œuvre dans le cadre d'interventions précises ; le suivi des résultats et des effets
- L'achèvement et l'évaluation de la politique et de son plan d'action

Pour apparaître dans cet indicateur, un gouvernement doit avoir passé une ou plusieurs étapes du cycle pour un ou plusieurs instruments (contraignants ou non contraignants) au cours de la période considérée.

Cet indicateur est calculé sur la base des informations recueillies auprès des points focaux nationaux.

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 12.1.1

Indicateur 12.3.1b

Indice du gaspillage alimentaire



Cible 12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

Cet indicateur vise à mesurer la quantité totale de produits alimentaires gaspillés (en tonnes). Il contribue à déterminer où ce gaspillage intervient, donnant ainsi aux gouvernements, aux citoyens et au secteur privé les informations nécessaires pour le réduire.

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 12.3.1b

Méthodologie

L'indice du gaspillage alimentaire pour l'année (t) sert à estimer la quantité de produits alimentaires dans le flux total de déchets en appliquant la formule suivante:

$$\text{Indice du gaspillage alimentaire} = \frac{\text{Déchets alimentaires par habitant pour l'année } t}{\text{Déchets alimentaires par habitant pour l'année de référence}} \times 100$$

Étant entendu que :

$$\text{Déchets alimentaires par habitant} = \frac{\text{Total des déchets alimentaires}}{\text{Population}}$$

$$\text{Total des déchets alimentaires} = DA_{\text{Ménages}} + DA_{\text{En dehors du foyer}} + DA_{\text{Vente}}$$

Indicateur 12.5.1

Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés



Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Le taux de recyclage national correspond à la quantité de matériaux recyclés dans le pays, plus les quantités exportées aux fins de recyclage par rapport au total des déchets produits dans le pays, moins les matériaux importés destinés au recyclage.

PNUE et la Division de Statistique sont les organismes dépositaires de l'indicateur 12.5.1

Méthodologie

Taux de recyclage national =

$$\frac{\text{Matériaux recyclés} + \text{matériaux exportés pour recyclage} - \text{matériaux importés pour recyclage}}{\text{total des déchets produits}} \times 100$$

PNUE et la Division de Statistique sont les organismes dépositaires de l'indicateur 12.5.1

Indicateur 12.6.1

Nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable



Cible 12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

L'indicateur 12.6.1 vise à suivre la publication d'informations sur le développement durable et non la publication de rapports isolés.

C'est un outil précieux pour non seulement suivre et promouvoir la diffusion d'informations sur la viabilité à l'échelle mondiale, mais aussi suivre et promouvoir la diffusion d'informations de qualité, favoriser l'intégration d'informations sur la viabilité dans le cycle annuel d'établissement de rapports des entreprises, et encourager ces dernières à adopter des pratiques viables.

PNUE et UNCTAD sont les organismes dépositaires de l'indicateur 12.6.1

Méthodologie

Cette méthodologie est basée sur 2 niveaux d'établissement des informations, « conditions minimales » ou « conditions avancées ». Les entreprises sont prises en compte dans l'indicateur si elles publient des informations sur le développement durable dans les domaines suivants :

- Institutions et gouvernance
- Économie
- Environnement
- Questions sociales

Pour établir un rapport sur le développement durable, il faut fournir des informations particulières pour chaque catégorie.

PNUE et UNCTAD sont les organismes dépositaires de l'indicateur 12.6.1

Indicateur 12.7.1

Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics



Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Cet indicateur mesure le nombre de pays mettant en œuvre des politiques et des plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics, en évaluant le degré de mise en œuvre grâce à un indice.

La passation durable des marchés publics est un processus dans le cadre duquel les organisations publiques répondent à leurs besoins en biens, services, travaux et services collectifs avec un bon rapport qualité-prix tout au long du cycle de vie de ces biens et services, et créent des retombées positives non seulement pour elles, mais aussi pour la société et l'économie, tout en réduisant de manière significative les effets néfastes sur l'environnement.

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 12.7.1

Méthodologie

Le calcul de l'indicateur 12.7.1 est basé sur l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la passation durable des marchés publics par un gouvernement, qui tient compte de 6 paramètres particuliers permettant de calculer le score de mise en œuvre de cette pratique par un gouvernement.

$$\text{Score de mise en oeuvre} = A \times \sum_{i=B}^F I = A \times \sum \{B \dots F\}$$

Note : les dénominateurs A à F sont expliqués dans la diapositive suivante

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 12.7.1

Dénominateur	Paramètres et sous-indicateurs utilisés pour évaluer la mise en œuvre de la passation durable des marchés publics	Score
A	Existence d'un plan d'action, d'une politique ou d'une réglementation en la matière	0 ou 1
B	Cadre réglementaire favorable à la passation durable des marchés publics	0 ou 1
C	Appui concret aux acteurs de la passation de marchés publics qui mettent en œuvre cette pratique	0 ou 1
D	Conditions, normes ou exigences en la matière	0 ou 1
E	Existence d'un système de suivi de la passation durable de marchés publics	0 ou 1
F	Pourcentage de passations durables de marchés publics pour des produits ou des services prioritaires	0 à 100 %

Note :

0 indique qu'aucune politique de passation durable des marchés publics n'est en place

1 indique l'existence d'un plan d'action en faveur de la passation durable des marchés publics

Indicateur 12.c.1

Montant des subventions aux combustibles fossiles (production et consommation) par unité de PIB



Cible 12.c : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

Pour cet indicateur, il est proposé que les pays établissent des rapports sur les catégories de subventions, qui sont les transferts directs, les transferts induits, les dépenses fiscales, les recettes publiques non perçues et la sous-facturation des biens et services, notamment les risques (option).

PNUE est l'organisme dépositaire de l'indicateur 12.c.1

Méthodologie

$$\begin{aligned} & \textit{Appui aux prix à la consommation} \\ & = \\ & \left(\begin{array}{l} \textit{prix unitaire net corrigé des taxes de référence} \\ - \textit{prix unitaire net corrigé des taxes locales} \end{array} \right) \times \textit{unités subventionnées} \end{aligned}$$

Note : les estimations sont basées sur les prix de référence assurant la parité des prix des importations (ou exportations), qui correspondent au prix d'un produit au pôle commercial international le plus proche corrigé, si nécessaire, des différences de qualité, plus (ou moins) le coût du fret et de l'assurance pour l'importateur net (ou l'exportateur net), plus le coût de la distribution et de la commercialisation internes et toute taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Indicateur 17.7.1

Montant total des financements pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



Cible 17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.

Cet indicateur vise à élaborer une méthodologie de suivi du montant total des financements approuvés aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

PNUE et OCDE sont les organismes dépositaires de l'indicateur 17.7.1

Méthodologie

Il est recommandé d'adopter l'une de ces approches:

Niveau 1. Utiliser des données disponibles à l'échelle mondiale pour estimer indirectement les financements alloués aux pays en développement au titre des technologies respectueuses de l'environnement ou les échanges de ces technologies. Les données internationales permettant d'estimer indirectement et au mieux les flux d'investissement sont celles relatives aux échanges.

Niveau 2. Collecter des données nationales sur l'investissement en faveur des technologies respectueuses de l'environnement. Le recensement de ces technologies au niveau national ou sous-national est un processus généralement aisé basé sur un ensemble de critères et un outil d'analyse simple, qui permettent de déterminer si l'objectif environnemental est atteint et si la technologie est adaptée au marché local.

PNUE et OCDE sont les organismes dépositaires de l'indicateur 17.7.1

Data availability

Indicateur	Couverture géographique	Data	
		Année de	Année à
7.3.1	National, régional et mondial	2000	2018
8.4.1-12.2	National, régional et mondial	1990	2017
8.4.2-12.2	National, régional et mondial	1970	2017
12.1.1	Nationales	2017	2020
12.3.1b	National, régional et mondial	2019	2019
12.5.1	Municipalités (Nationales), déchets électroniques (regional et global)	2000	2019
12.6.1	National, régional et mondial	2020	2020
12.7.1	Nationales, sous-nationales (Plus bas et plus haut sous-nationales)	2020	2020
12.c.1	National, régional et mondial	2015	2019

Références

Politiques en faveur de la consommation et de la production durables
<https://www.unep.org/fr/explore-topics/resource-efficiency/what-we-do/politiques-de-consommation-et-de-production-durables>

Indicateurs de suivi des ODD
<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>



ONU 
programme pour
l'environnement

Merci!

United Nations Avenue, Gigiri
PO Box 30552 – 00100 GPO Nairobi, Kenya

www.unep.org